

Microsoft fait condamner cinq revendeurs français indélicats

Pour Microsoft, la guerre contre le piratage prend place sur deux fronts. D'un côté, il y a les millions d'utilisateurs qui utilisent des versions piratées de ses logiciels, le phénomène est classique et l'éditeur fait ce qu'il peut pour le juguler (même si les résultats ne sont pas vraiment au rendez-vous). Mais la firme de Bill Gates doit également lutter contre des revendeurs indélicats qui commercialisent des PC dotés de logiciels sans licence. Et cette tendance est en forte hausse. Sur ce terrain, Microsoft ne fait pas de cadeau et poursuit dès qu'il le peut.

Et pour bien faire comprendre le message, l'éditeur vient de publier un communiqué faisant le bilan des actions passées depuis cet été. Le bilan est plutôt conséquent puisque 5 revendeurs informatiques professionnels ont été condamnés depuis septembre dernier.

En moyenne, ces commerçants qui installent des logiciels sans payer de licence se voient condamner à des dommages et intérêts allant de 7 à 45.000 euros. C'est le cas de la Société Infomouvement (31.000 euros), de JBO Systèmes (44.700 euros) ou de Ordynatic (7.400 euros).

Mais c'est le lillois WiPNord qui écope de la plus grosse condamnation. Cette entreprise a été condamnée à 230.000 euros de dommages et intérêts pour avoir, entre 2002 et 2005, revendu sur un site de vente aux enchères en ligne des CD gravés de logiciels Microsoft. Les CD contrefaits étaient accompagnés des certificats d'authenticité liés à des PC d'occasion. Par ailleurs, son géant est condamné à un an de prison avec sursis. On ne rigole plus !

Microsoft semble concentrer ce type de poursuites sur le territoire français car selon IDC et la BSA (Business Software Alliance), notre pays aurait un taux de piratage bien supérieure à la moyenne européenne (45% contre 35%).